

Cahier des charges
Dispositif général de certification C2i2e
Année 2016-2017

Ce document décrit les principes et dispositions concernant la mise en œuvre de la certification au Certificat Informatique Internet niveau 2 enseignant (C2i2e) dans les universités Grenoble Alpes et de Savoie Mont-Blanc

Document sous Licence CC BY-NC-SA

**Auteurs : PÔLE « ENSEIGNEMENT NUMERIQUE », Université Grenoble Alpes
ESPE de Grenoble.**

Année universitaire 2016–2017
ESPE de Grenoble

Sommaire

Introduction Modalités et conditions de certification	4
Dispositif de certification à L'ESPE de l'académie de Grenoble	5
Publics concernés par le dispositif de certification C2i2e.....	5
Conditions d'inscription à la certification C2i2e	5
Architecture générale du dispositif de certification C2i2e.....	6
Calendrier de la campagne de certification	6
Organisation de la campagne de certification	6
Modalités générales de certification.....	7
Cas des candidats ayant déjà validé des compétences C2i2e :	8
Conditions de participation à l'épreuve orale	9
Délivrance des certificats et attestations	9
Règles en cas de validation partielle du C2i2e.....	10
Règles en cas d'échec ou d'abandon.....	10
Règle en cas de demande de modification de la convocation à l'épreuve orale	10
Règle en cas de réclamation	10
Règle en cas de plagiat	11
Equipes intervenant dans la procédure de validation et de certification	11
Contacts :.....	12
Phase 1 de la certification : Constitution du dossier de compétences.....	13
Préambule.....	14
La certification C2i2e et ses objectifs	15
Format général du dossier numérique	16
Contenu attendu de chaque partie du dossier	17
PARTIE 1 — Enseignement-apprentissage : conception, mise en œuvre, analyse de situations d'apprentissage mobilisant les TICE	17
PARTIE 2 – Veille pédagogique et scientifique	19
PARTIE 3 – Environnement numérique professionnel et interactions	20

PARTIE 4 – Responsabilité/enjeux juridiques et éthiques	21
CONCLUSION	22
Phase 2 de la certification : Dépôt du dossier numérique sur la plate-forme numérique.....	23
Procédure de dépôt du dossier numérique sur la plate-forme	24
Dépôt du dossier et requête d'évaluation	24
Plateforme de dépôt du dossier	24
Evaluation du dossier	24
Phase 3 de la certification : Epreuve orale de certification	25
Modalités	26
Organisation technique.....	26
Textes de références et annexes	27
Textes officiels	28
Annexe : Référentiel C2i2e	29

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Introduction
Modalités et conditions de certification

Dispositif de certification à L'ESPE de l'académie de Grenoble

Le dispositif proposé repose sur une distinction entre la formation C2i2e et la certification C2i2e. Ce document décrit le *dispositif de certification C2i2e*.

L'inscription au dispositif de certification ne nécessite pas d'avoir suivi la formation C2i2e proposée par l'ESPE de l'académie de Grenoble ni d'être en possession du C2i niveau 1.

Publics concernés par le dispositif de certification C2i2e

Ont accès à la certification proposée par l'ESPE de l'académie de Grenoble :

- Les étudiants Master 2 MEEF (1er et 2nd degré) des Universités de l'académie de Grenoble
- Les étudiants Master 2 hors MEEF inscrits dans l'une des Universités de l'académie de Grenoble
- Les formateurs dans des organismes de formation professionnelle privés ou publics de l'académie de Grenoble
- Les professionnels ayant une expérience conforme aux exigences de la certification C2i2e (référence au BO N°5 DU 3 FÉVRIER 2011)
- Les personnels enseignants de l'Université Grenoble Alpes
- Les personnels enseignants du supérieur de l'Universités Savoie Mont-Blanc
- Les doctorant inscrits dans une école doctorale de l'académie de Grenoble
- Les professeurs des écoles (1^{er} degré) titulaires de l'académie de Grenoble
- Les professeurs des lycées et collèges (2nd degré) titulaires de l'académie de Grenoble
- Les étudiants Master 2 non-inscrits dans l'une des Universités de l'académie de Grenoble et résidant dans l'académie de Grenoble

Les modalités de certification sont les mêmes pour tous les candidats. Elles sont décrites dans la section suivante.

Conditions d'inscription à la certification C2i2e

Veuillez consulter les modalités d'inscription sur le site Internet de l'ESPE

Si vous rencontrez un problème lors de votre inscription, contactez le bureau en charge du C2i2e :

espe-c2i2e@univ-grenoble-alpes.fr

Architecture générale du dispositif de certification C2i2e

Calendrier de la campagne de certification

Une campagne de certification est prévue en 2017 (attention à ce jour le calendrier est indicatif, les dates définitives seront fixées début novembre).

Date d'ouverture de la campagnes : ouverture de la plate-forme pour le dépôt des dossiers	Dépôt final des dossiers : fermeture de la plate-forme	Epreuve orale
10 mai 2017	17 mai 2017 (inclus)	Mi-juin à début juillet

Organisation de la campagne de certification

La campagne de certification se fonde sur un processus en trois temps : un temps d'évaluation, un temps de validation et enfin un temps de certification. Une campagne d'inscription se déroule ainsi (voir tableau ci-dessus) : une fois les candidats inscrits, ils doivent déposer sur une plate-forme, dans un portfolio, leur dossier qui sera évalué en vue de l'obtention du C2i2e. De plus, ils devront participer à une épreuve orale qui vise à valider les items du C2i2e en croisant le dossier numérique et les informations présentées par le candidat à l'oral. A l'issue de ces jurys, un jury de certification se réunit et décide de la délivrance finale du certificat. La figure ci-dessous décrit ce triple processus.

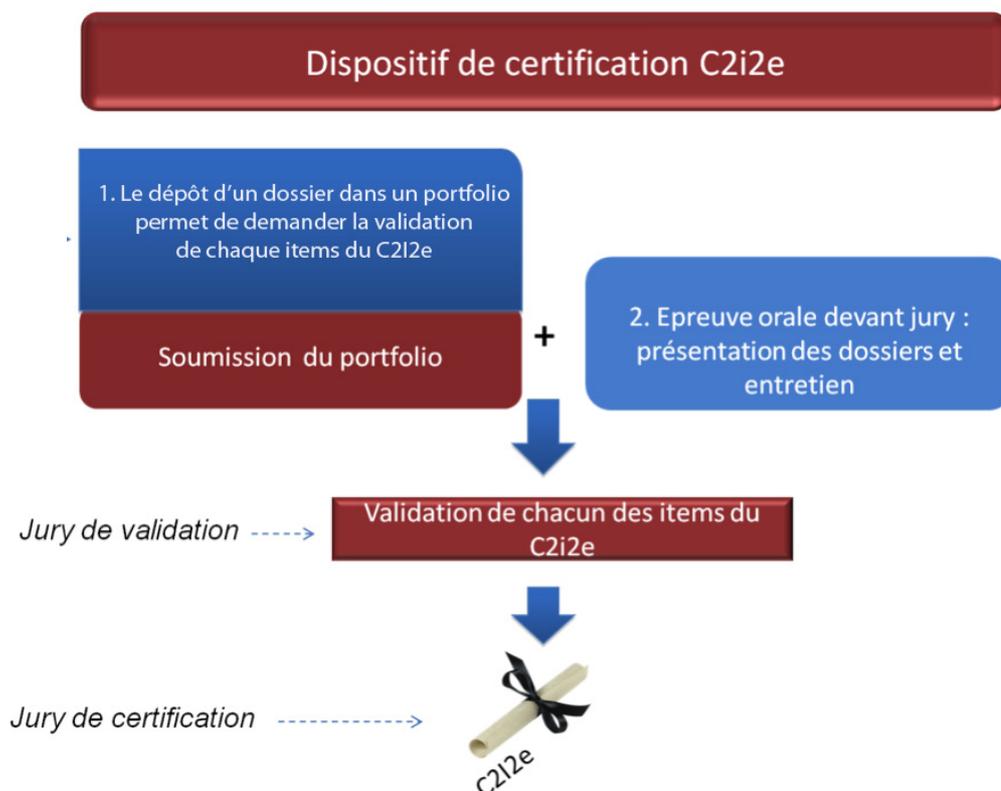


Figure 1 : Schéma du dispositif de certification C2i2e

Modalités générales de certification

La certification se déroule selon 3 phases regroupant 6 étapes. Le candidat prendra également connaissance des « règles en cas de validation partielle du C2i2e » et des « règles en cas d'échec ou d'abandon », exposées plus bas, qui décrivent les conséquences d'un échec ou d'un non-dépôt du dossier.

Phase 1

1. Les candidats constituent un dossier numérique rassemblant des travaux de production et de réflexion sur quatre grands champs thématiques, unifiés dans un projet. Ce dossier doit mettre en évidence les travaux réalisés intégrant les TICE et **justifier les choix pédagogiques, techniques, et organisationnels** du candidat. Ces travaux peuvent également inclure des traces d'activités d'élèves collectées lors des différentes mises en œuvre (cf. Partie 2).

Phase 2

2. Le dossier est à déposer sur une plate-forme de gestion des compétences accessibles en ligne, Cette plateforme sera ouverte durant une semaine.
3. L'évaluateur effectue une première évaluation du dossier soumis. L'évaluateur, peut demander au candidat de le retravailler lorsque le dossier ne respecte pas les exigences de format général du dossier numérique définies dans la partie 2 de ce présent document. Le candidat devra alors redéposer le dossier et en redemander l'évaluation. Ensuite, l'évaluateur va vérifier la mise en œuvre par le candidat de chaque compétence du référentiel C2i2e.

Cas des candidats ayant déjà validé des compétences C2I2e :

Devra être déposé sur la plate-forme, en même temps et en complément du dossier, la copie numérique de l'attestation de compétences.

Parallèlement, une copie de l'attestation de compétence authentique devra être fournie au bureau C2i2e.

La prise en compte de compétences déjà validées se fera uniquement si ces deux conditions sont respectées.

Phase 3

- À l'issue de l'évaluation du dossier numérique, les candidats sont convoqués à une épreuve orale devant un *jury de validation* composé de deux enseignants. **Ce jury de validation valide ou non, item par item, les différentes compétences du C2i2e** liées aux dossiers présentés, et uniquement elles. Il est à noter que le jury peut revenir sur la validation des items validés à l'étape 4, si le candidat fait preuve, à l'oral, d'une insuffisante maîtrise de ces derniers. À l'inverse, il peut également valider des items qui ne l'avaient pas été auparavant.

Conditions de participation à l'épreuve orale

Le candidat qui souhaite présenter l'épreuve orale **aura accès à cette épreuve qui que si son dossier a bien été déposé et transmis à l'évaluateur et qu'il ne fait pas l'objet d'une demande de re-travail à la date de clôture de la campagne.**

- Pour finir, un *jury de certification* se réunit et délivre officiellement le certificat aux candidats selon les conditions de l'arrêté du 14 décembre 2010. Ce jury est désigné par le chef d'établissement organisateur. Il émet l'avis final au vu des résultats des jurys de validation. Un enseignant-chercheur préside ce jury de certification. Ce dernier est composé des représentants du comité de site interuniversitaire C2i2e et des représentants des différents corps intervenant dans l'évaluation et la certification C2i2e.

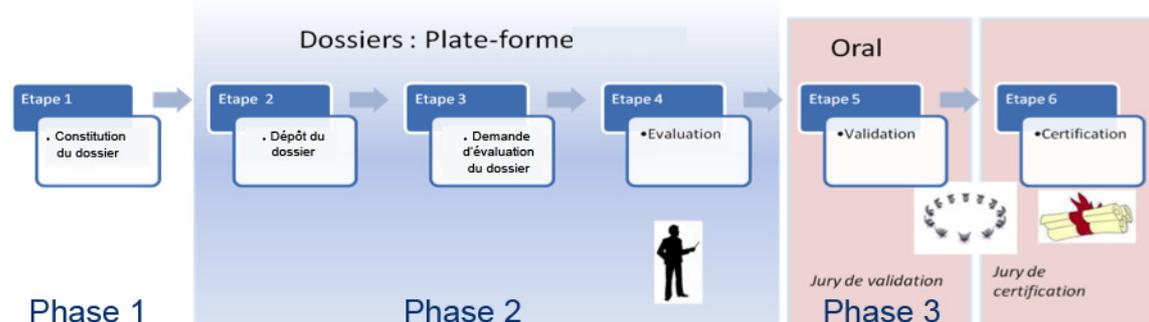


Figure 2 : Grandes étapes du processus de certification C2i2e

Délivrance des certificats et attestations

Le certificat ne sera délivré que si le candidat répond à l'ensemble des critères de validation officielle du Certificat C2i2e fixés par l'arrêté du 14 décembre 2010 paru au BOESR du 3 février 2011, annexe II :

La certification nécessite la validation d'au moins 23 des 28 compétences du référentiel national avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine.

Règles en cas de validation partielle du C2i2e

Dans le cas où le candidat n'aurait pas validé l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du certificat C2i2e, une attestation récapitulant les items déjà validés sera à sa disposition. Elle lui permettra de se réinscrire une autre année à une autre campagne de certification, selon le tarif en vigueur pour une seconde inscription, et de faire valoir les compétences déjà acquises. Le service de scolarité de l'ESPE conserve la trace et la mémoire des résultats des candidats sous format numérique.

Règles en cas d'échec ou d'abandon

Le candidat est considéré comme participant à une campagne dans le cas suivant :

La participation à la certification C2i2e est effective à partir de l'inscription administrative.

L'abandon du candidat est constaté lorsqu'il ne dépose pas (ou ne redépose pas en cas de demande de re-travail) en temps et en heure son dossier sur la plate-forme ou s'il ne se présente pas à l'épreuve orale.

Le candidat a échoué à la certification dans le cas suivant :

Si les conditions de certification définies l'arrêté du 14 décembre 2010 ne sont pas atteintes, le certificat ne peut pas être délivré. Le candidat ayant abandonné ne pourra pas valider de compétences. Le candidat qui échoue aux épreuves de certification ou qui abandonne à un quelconque moment de la campagne pourra s'inscrire, une autre année, à une autre campagne de certification, s'il le souhaite, mais il devra s'acquitter des frais d'inscription correspondants.

Règle en cas de demande de modification de la convocation à l'épreuve orale

Dans les cas suivants, le candidat peut demander une modification de la date de son oral auprès de la scolarité, justificatif à l'appui : hospitalisation, décès d'un proche, convocation à un examen ou aux épreuves orales des concours.

Règle en cas de réclamation

Une demande écrite motivée et documentée doit être adressée à la scolarité C2i2e à l'intention du responsable de la certification C2i2e dans les 15 jours maximum suivant le problème mentionné.

Règle en cas de plagiat

Tout plagiat détecté entraîne l'annulation du dossier et pourra faire l'objet d'une procédure auprès des instances universitaires compétentes.

Equipes intervenant dans la procédure de validation et de certification

Sont associés à l'évaluation des dossiers et aux jurys des épreuves orales (1^{er} et 2nd juré) des enseignants du supérieur des différentes disciplines, des enseignants intervenants dans les masters enseignement 1^{er} et 2nd degré, des enseignants en poste, des inspecteurs du 1^{er} et 2nd degré, des enseignants-chercheurs des universités Grenoble Alpes et de Savoie Mont-Blanc.

Contacts :

Pour les questions administratives :

Bureau C2i2e : espe-c2i2e@univ-grenoble-alpes.fr

Pour les questions pédagogiques :

Christophe Charroud, responsable de l'unité certification C2i2e, correspondant C2i2e :

christophe.charroud@univ-grenoble-alpes.fr

**Phase 1 de la certification : Constitution du dossier
de compétences**

Préambule

Cette partie décrit pour les candidats les attendus du jury sur la constitution du dossier de compétences permettant de présenter l'épreuve de certification C2i2e dans les universités Grenoble Alpes et Savoie Mont-Blanc

Validation de compétences

Les compétences ne sont pas une accumulation de connaissances théoriques ou la simple application d'un savoir-faire pratique, elles se construisent dans un processus qui intègre des *ressources* (internes-celles de chaque individu, externes-celles de l'environnement et du contexte, etc.), des *actions* que chaque individu a menées, et des *temps de réflexion* qui permettent de prendre de la distance. C'est cette capacité à mobiliser ces ressources et ces actions à les mettre en synergie et à analyser les mises en pratique qu'il s'agit de faire apparaître dans le dossier. Chaque candidat dispose d'un dossier en 4 parties pour valoriser ses compétences. Chaque partie du dossier est associée à une combinaison de compétences du référentiel.

Pour rendre compte de ce processus de mobilisation et mettre en valeur l'émergence des compétences numériques dans les domaines couverts par le référentiel C2i2e, le jury offre deux possibilités :

Un projet singulier d'intégration des TICE, dans un contexte particulier, vous tient à cœur et vous souhaitez l'utiliser pour montrer au jury en quoi il vous a permis de développer les compétences requises dans le référentiel. Dans ce cas, il faudra le scinder et intégrer les éléments significatifs de votre projet à chaque partie du dossier, en fonction des compétences correspondantes. Il sera nécessaire dans chaque partie du dossier de décrire rapidement d'autres usages qui permettraient d'envisager la mobilisation des compétences demandées dans d'autres contextes.

Vous souhaitez rendre compte de différentes situations dans lesquelles vous avez été amenés à mobiliser les compétences attachées à chaque partie du dossier lors de vos expériences d'enseignement actuelles et/ou antérieures. Dans ce cas, il faudra présenter vos réalisations ou expériences diverses selon les indications contenues dans le descriptif et les attendus de chaque partie du dossier ci-dessous afin que le jury puisse bien comprendre le contexte dans lequel ces compétences ont été mises en œuvre.

Les contraintes de format des dossiers explicités ci-dessous s'appliquent dans les deux cas.

Plagiat

Les contenus doivent être des originaux et ne doivent pas être des plagiat de documents existants. Toute citation doit être courte, entre guillemets et sa source mentionnée en détail. Pour comprendre et prévenir le plagiat : <http://www.integrite.umontreal.ca/>

Tout plagiat détecté entraîne l'annulation du dossier et pourra faire l'objet d'une procédure auprès des instances universitaires compétentes.

La certification C2i2e et ses objectifs

Le C2i2e, Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « Enseignement » est une suite professionnelle du C2i ([circulaire N° 2005-051 du 7 avril 2005](#), B.O. n°15 du 14 avril 2005). Le C2i2e vise à attester les compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne à travers les champs suivants ([circulaire N° 2004-46 du 2 mars 2004](#)) :

- les problématiques et les enjeux liés aux TICE en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TICE ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TICE dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Le C2i2e atteste que le Candidat est apte à utiliser les TICE pour s'informer, se former et former ses élèves. Il est constitué d'un ensemble de compétences rassemblées dans un référentiel (en annexe 2).

Les critères de validation officielle du Certificat C2i2e sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2010 paru au [BOESR du 3 février 2011](#), annexe II :

La certification nécessite la validation d'au moins 23 des 28 compétences du référentiel national avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine.

L'ensemble des informations sont accessibles sur le site du Ministère : <http://www.c2i.education.fr/spip.php?rubrique11>

Format général du dossier numérique

Le dossier doit contenir obligatoirement un seul document en format PDF de 10 pages minimum à 20 pages maximum présentant les travaux réalisés. Les documents ne respectant pas ces contraintes de format, taille et contenu ne seront pas acceptés pour validation.

Le dossier présentant les différents travaux demandés est au format PDF, est paginé, et comporte les noms et prénom ainsi que l'année.

Le dossier doit comporter une introduction permettant d'annoncer les réalisations présentées et de justifier dans quelle mesure ce qui est présenté permet de demander la validation des compétences attachées au dossier. Si vous avez choisi de présenter un seul projet réparti sur les 4 parties de dossier, la partie 1 doit contenir les informations contextuelles du projet (objet, objectifs, niveau, durée, etc.). La mention explicite du nom et prénom d'éventuels autres candidats ayant collaboré au dossier est demandée

Il est également attendu en fin de dossier un bilan réflexif de 2 pages minimum (à la lumière de la mise en œuvre de la séance) :

- Sur les choix d'organisation pédagogique de la situation d'apprentissage.
 - En quoi la séquence a-t-elle permis en situation d'enseignement de :
 - Gérer l'alternance entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours ?
 - Apporter une plus-value par rapport à la même séquence sans utilisation des TICE ?
 - Dans quelle mesure la séance intégrant les TICE a-t-elle permis en situation d'enseignement de :
 - Prendre en compte la diversité des élèves ou étudiants, la difficulté scolaire ?
 - Gérer des temps et des modalités de travail différenciés ?
 - Participer à l'évaluation des compétences du B2i ou du C2I ?
- Sur la mise en œuvre de la séance intégrant les TICE : Quelles contraintes et problèmes rencontrés ? A-t-il été constaté un écart par rapport à ce qui était prévu ? Quelles solutions mises en œuvre pour gérer les imprévus ? Quels ajustements envisagés ?
- Sur l'usage des ressources en ligne utilisées et sur la veille mise en place dans le cadre du projet
 - Sur l'éducation aux médias.
 - Sur les questionnements juridiques et éthiques posés par votre projet, en mettant en lien les textes en vigueur.
 - Sur l'éducation au et par le numérique.

Pour compléter son dossier, le candidat peut s'appuyer sur le document d'accompagnement fourni par la MINES-MESR qui décrit chaque item en termes d'activités et de ressources possibles : <http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2e/ressources/>.

Contenu attendu de chaque partie du dossier

PARTIE 1 — Enseignement-apprentissage : conception, mise en œuvre, analyse de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Le contenu de cette partie doit permettre de valider les compétences listées ci-dessous et issues du référentiel C2I2e

Compétences	
B2.1	Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.
B2.2	Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.
B2.3	Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information
B2.4	Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques : - en opérant des choix entre les supports et médias utilisables - en respectant les règles de la communication
B2.5	Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.
B3.1	Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tic (travail collectif, individualisé, en petits groupes).
B3.2	Gérer l'alternance entre les activités utilisant les Tice et celles qui n'y ont pas recours
B3.3	Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires
B3.4	Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches
B3.5	Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.
B4.1	Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires
B4.2	S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).
B4.3	Utiliser des outils d'évaluation et de suivi

Dans cette partie, le candidat doit montrer qu'il est capable :

- d'identifier et de mettre en relation les différents paramètres de la situation d'apprentissage visée ainsi que les contraintes.

- de l'exprimer dans un scénario pédagogique intégrant les TICE sous une forme textuelle, schématique ou tabulaire.
- de justifier le choix des technologies en fonction d'un ensemble de paramètres qui peuvent être didactiques, pédagogiques, organisationnels.

Il s'agit de valoriser une ou des situations d'enseignement et d'apprentissage au cours desquelles un ou des supports TICE ont été intégrés.

La mise en œuvre en situation réelle d'enseignement ou de formation (stage, situation de formation, monitorat, cours particulier, tutorat, etc.), en face à face ou intégrant des temps à distance, est requise afin de pouvoir répondre à l'exigence majeure de l'épreuve de certification C2i2e et de préparer son entrée dans son futur métier.

Une description des grandes lignes de la séquence, une description détaillée d'une des séances intégrant les TICE (objectifs poursuivis, compétences à atteindre, activités d'apprentissage prévues, modes d'évaluation, moyens de différenciation, modalités opérationnelles, liens éventuels avec le B2i ou le C2I, remédiation prévue en cas d'incident technique) et, le cas échéant, le/les documents d'accompagnement fournis aux élèves ou étudiants pour les aider dans leur tâche (fiche action, fiche de consignes, etc.). Il est tout à fait possible d'ajouter les informations nécessaires à la bonne compréhension des séances et notamment du choix des outils, sous une forme à choisir (texte, schéma, tableau).

Des traces de la mise en œuvre de la séance (productions d'élèves ou d'étudiant, traces d'activités, etc.)

Une description des caractéristiques du support choisi et pourquoi il a été choisi ; les avantages et les inconvénients de l'outil (en fonction du public, des activités, etc.) ; son apport pédagogique et/ou didactique présumé à la réalisation de l'activité d'apprentissage.

Rappel : Au cours de ce bilan, dans le corps du texte, il pourra être fait une mention explicite par le candidat de la/les compétences mobilisées, de son point de vue, par les travaux présentés.

PARTIE 2 – Veille pédagogique et scientifique

Le contenu de cette partie doit permettre de valider les compétences listées ci-dessous et issues du référentiel C2I2e

Compétences	
A1.5	Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles
A2.1	Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation
A2.2	Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.
A2.3	Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

Dans cette partie, le candidat doit montrer qu'il est capable d'utiliser les principaux outils de veille pour s'informer, organiser ses enseignements et avoir une pratique réflexive à leur propos.

Attendus possibles

Liste de ressources professionnelles constituée par le candidat et présentant une réflexion sur les outils informatiques utilisés pour les organiser (p. ex., portail ou logiciel de gestion de signets et de flux RSS). Le lien vers ces ressources doit être donné dans le document, et ces dernières doivent être accessibles au moins à l'évaluateur. Chaque site doit être commenté et justifié brièvement (intérêt, utilisation possible du contenu en classe, etc.).

Travail démontrant que le candidat a mis en œuvre une stratégie de veille pédagogique et scientifique pour sa formation. Les sujets de veille abordés doivent référer au champ de l'éducation en général, des disciplines, des problématiques d'enseignement/apprentissage, avec les TICE ou non.

Pour les étudiants, les attendus de ce dossier peuvent être associés à d'autres activités réalisées par le candidat, comme par exemple le mémoire de master.

Rappel : Au cours de la présentation de ces travaux, dans le corps du texte, il pourra être fait une mention explicite par le candidat de la/les compétences mobilisées.

PARTIE 3 – Environnement numérique professionnel et interactions

Le contenu de cette partie doit permettre de valider les compétences listées ci-dessous et issues du référentiel C2I2e

Compétences	
A1.1	Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national
A1.2	S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.
A1.3	Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
A1.4	Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
A3.1	S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).
B1.1	Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique
B1.2	Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
B1.3	Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Dans cette partie, le candidat doit montrer :

- qu'il est capable d'appréhender son environnement numérique de travail
- qu'il est capable d'utiliser les principaux outils TICE de manière appropriée pour interagir et collaborer avec les acteurs de son environnement de travail (collègues, élèves, partenaires extérieurs, etc.).

Attendus

- Il est demandé une présentation réflexive et argumentée d'une utilisation ou de la mise en place d'un espace collaboratif de travail (ENT, forum, blog, etc.). Le document montrera la capacité du candidat à adopter une posture réflexive à partir de son expérience d'utilisation et/ou de contribution à un espace collaboratif. L'utilisation décrite devra être compatible avec les droits et les responsabilités d'un enseignant.
- Description des différents types d'adresses de courriel que le candidat a créées ou utilisées pour différents usages de l'Internet et pour communiquer avec différents interlocuteurs du monde éducatif ou professionnel (chef d'établissement, collègues, corps d'inspection, enseignants, etc.). De plus, le candidat décrira, dans le cadre de l'utilisation de son l'adresse professionnelle sa pratique de composition de courriels (objet du courriel, formule de politesse, signature, formats du message et des pièces jointes, taille des fichiers).

PARTIE 4 – Responsabilité/enjeux juridiques et éthiques

Le contenu de cette partie doit permettre de valider les compétences listées ci-dessous et issues du référentiel C2I2e

Compétences	
A3.2	Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
A3.3	Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
A3.4	Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Dans cette partie, le candidat doit montrer qu'il est capable de :

- prendre en compte les dimensions éthiques et juridiques d'utilisation des TICE dans des situations d'enseignement/apprentissage.

La rédaction de cette partie doit témoigner de la capacité du candidat à comprendre le contexte numérique dans lequel il évolue et à utiliser ses connaissances, recherches, réflexions à propos de la législation et des dispositifs institutionnels liés aux TICE pour une mise en œuvre raisonnée et responsable dans le cadre de son activité professionnelle.

- Une liste des possibles implications juridiques ou éthiques induites par la mise en œuvre de la ou des situation(s) d'enseignement-apprentissage au cours desquelles un ou des supports TICE sont intégrés. Pour chacun des items de la liste sont décrits les choix (moyens et/ou procédures) faits pour que la ou les situation(s) d'enseignement-apprentissage respectent la législation en vigueur.
- La référence aux sources et documents de référence (textes de lois) doit être présente.

Rappel : Au cours de la présentation de ces travaux, dans le corps du texte, il pourra être fait une mention explicite par le candidat de la/les compétences mobilisées.

CONCLUSION

Il est également attendu en fin de dossier en guise de conclusion un bilan réflexif de 2 pages minimum (à la lumière de la mise en œuvre de la séance) :

- Sur les choix d'organisation pédagogique de la situation d'apprentissage.
 - En quoi la séquence a-t-elle permis en situation d'enseignement de :
 - Gérer l'alternance entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours ?
 - Apporter une plus-value par rapport à la même séquence sans utilisation des TICE ?
 - Dans quelle mesure la séance intégrant les TICE a-t-elle permis en situation d'enseignement de :
 - Prendre en compte la diversité des élèves ou étudiants, la difficulté scolaire ?
 - Gérer des temps et des modalités de travail différenciés ?
 - Participer à l'évaluation des compétences du B2i ou du C2I ?
- Sur la mise en œuvre de la séance intégrant les TICE : Quelles contraintes et problèmes rencontrés ? A-t-il été constaté un écart par rapport à ce qui était prévu ? Quelles solutions mises en œuvre pour gérer les imprévus ? Quels ajustements envisagés ?
- Sur l'usage des ressources en ligne utilisées et sur la veille mise en place dans le cadre du projet
- Sur l'éducation aux médias.
- Sur les questionnements juridiques et éthiques posés par votre projet, en mettant en lien les textes en vigueur.
- Sur l'éducation au et par le numérique.

Phase 2 de la certification : Dépôt du dossier numérique sur la plate-forme numérique

Rappel : Cas des candidats ayant déjà validé des compétences C2I2e :

Devra être déposé sur la plate-forme, en même temps et en complément du dossier, la copie numérique de l'attestation de compétences. Parallèlement, une photocopie certifiée conforme de l'attestation de compétence devra être fournie au bureau C2i2e. La prise en compte de compétences déjà validées se fera uniquement si ces deux conditions sont respectées.

Procédure de dépôt du dossier numérique sur la plate-forme

Dépôt du dossier et requête d'évaluation

Une fois votre dossier constitué, vous allez pouvoir le déposer et le soumettre à l'évaluation dans la plate-forme de gestion des compétences C2i2e.

Plateforme de dépôt du dossier

La plateforme de dépôt de dossier est accessible à l'adresse :

<http://chamilo1.grenet.fr/ujf/courses/PLATEFORMEC2I2E/>

L'accès n'est possible qu'aux personnes déjà inscrites, et le dépôt des dossier sera possible uniquement durant les périodes indiquées au paragraphe ***Calendrier de la campagne de certification***.

Vous pouvez consulter le site public de ressources C2I2e à l'adresse :

<http://chamilo1.grenet.fr/ujf/courses/CERTIFICATIONC2I2E>

Evaluation du dossier

L'évaluateur, au vu du contenu du dossier peut demander au candidat de le retravailler lorsque celui-ci ne respecte pas les exigences de format général du dossiers numérique définies dans la partie 2 de ce présent document. Pour chaque partie du dossier, l'évaluateur va vérifier la mise en œuvre par le candidat de chaque compétence C2i2e liée à cette partie.

Si votre évaluateur vous demande de retravailler votre dossier, vous serez dans l'obligation d'en déposer une nouvelle version sur la plate-forme, selon la procédure ci-dessous décrite. Cette procédure ne pourra pas être répétée.

Vous pouvez demandé à être notifié en cas de re-travail. Pour cela, vous reporter au tutoriel prévu à cette effet.

Pour plus de détails, consultez les « Modalités générales de certification » en page 9.

Phase 3 de la certification : Epreuve orale de certification

Rappel : Conditions de participation à l'épreuve orale

Le candidat qui souhaite présenter l'épreuve orale aura accès à cette épreuve qui si son dossier a bien été déposé et transmis à l'évaluateur et qu'il ne fait l'objet d'une demande de re-travail à la date de clôture de la campagne

Modalités

Vous serez convoqué par courrier postal à une épreuve orale devant un jury de deux enseignants (dates publiées pour chaque campagne sur le site Internet).

Attention : **La réception de la convocation pour l'épreuve orale n'entérine pas automatiquement votre admission à l'épreuve orale**, vous serez admis à cette épreuve uniquement si vous avez déposé correctement votre dossier sur la plate-forme.

Organisation technique

Lors de cette épreuve orale, vous pourrez utiliser un ordinateur et un vidéoprojecteur, qui seront à votre disposition pour appuyer votre présentation. Votre diaporama devra être **enregistré au format PDF (aucun autre format de fichier ne sera accepté)** et sur **une clé USB**. Si vous souhaitez utiliser un matériel ou logiciel spécifique lors de l'épreuve orale, vous devez au préalable en faire la demande auprès de votre évaluateur.

L'épreuve orale consiste en un entretien de 30 minutes avec le jury. Elle se compose d'une présentation du travail réalisé en terme de conception et mise en oeuvre avec les TICE-partie 1 (10 min) et d'une discussion avec le jury de validation (20 min) sur l'ensemble du dossier.

Rappel : la présentation devra porter *exclusivement* sur les travaux réalisés dans la partie 1 de votre dossier. La discussion qui suivra portera, quant à elle, sur l'ensemble du dossier et des compétences du C2i2e.

La présence de traces d'activités dans votre présentation sera particulièrement appréciée.

Textes de références et annexes

Textes officiels

Le référentiel national de compétences du C2i® niveau 2 « enseignant » ainsi que les modalités de certification sont définies dans l'arrêté du 14 décembre 2010 paru au BOESR du 3 février 2011.

Le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 prévoit que les candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours enseignant des 1er et 2nd degrés organisés au titre des sessions 2012, 2013, 2013-2, disposeront d'un délai de trois ans à compter de leur titularisation pour obtenir le Certificat informatique et Internet niveau 2 enseignant

Annexe : Référentiel C2i2e

Rappel des conditions de certification

Les critères de validation officielle du Certificat C2i2e sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2010 paru au BOESR du 3 février 2011, annexe II :

La certification nécessite la validation d'au moins 23 des 28 compétences du référentiel national avec un maximum de 2 compétences non validées par domaine.

Référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »

A - Compétences générales liées à l'exercice du métier

Domaines	Compétences
A.1 - Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources Tic et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national.
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.
A.2 - Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et Tice.
	3. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
A.3 - Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
	4. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

B - Compétences nécessaires à l'intégration des Tice dans sa pratique d'enseignement

Domaines	Compétences
B.1 - Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
	3. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives
B.2 - Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des Tice.
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et niveau d'enseignement.
	3. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information.
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques : - en opérant des choix entre les supports et médias utilisables - en respectant les règles de la communication.
	5. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.
B.3 - Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tic (travail collectif, individualisé, en petits groupes).
	2. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les Tice et celles qui n'y ont pas recours.
	3. Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires.
	4. Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.
B.4 - Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels Tic (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences Tic (B2i ® ou C2i ®).
	3. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique.